

INFORMATION FINANCIERE AU 30 SEPTEMBRE 2014**Situation financière****Chiffre d'affaires social :**

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014, le chiffre d'affaires de SABETON s'est élevé à 602 K€ contre 857 K€ au 30 septembre 2013. La diminution est due à la baisse des produits financiers.

Chiffre d'affaires consolidé :

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014, le chiffre d'affaires consolidé de SABETON, principalement constitué du chiffre d'affaires de sa filiale SAINT JEAN, s'est élevé à 42.344 K€ contre 39.472 K€ au 30 septembre 2013, soit une progression de 7,28%.

Cette hausse est principalement liée à la hausse des ventes sous la marque SAINT JEAN et autres marques du groupe, les ventes sous les marques de distributeurs étant stables.

Chiffre d'affaires (non audité)

(en milliers d'euros)

1) Société mère**1er trimestre**

....Prestations de services
....Produits financiers

	2014	2013
	48	48
	157	181
	205	229
2ème trimestre		
....Prestations de services	78	77
....Produits financiers	169	293
	247	370
3ème trimestre		
....Prestations de services	47	47
....Produits financiers	103	211
	150	258
TOTAL	602	857

2) Groupe consolidé

1er trimestre

2ème trimestre

3ème trimestre

	2014 (IFRS)	2013 (IFRS)
1er trimestre	14 701	13 848
2ème trimestre	13 527	12 871
3ème trimestre	14 116	11 463
(1)	42 344	39 472

- (1) Dont 42.008 K€ pour le secteur agro-alimentaire et 336 K€ pour le secteur gestion de patrimoine et de services

Evènements importants du trimestre écoulé

Concernant le siège social situé à DARDILLY qui fait l'objet d'un compromis de vente, un recours gracieux a été déposé contre le deuxième permis de construire délivré par la Mairie de Dardilly en juin 2014. La Mairie a rejeté ce recours le 25 septembre 2014. Un recours contentieux peut être fait dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Un recours gracieux a été déposé à l'encontre du permis de construire délivré le 25 juin 2014 pour le village de marques sur le domaine de la Péronne à Miramas. Ce recours gracieux a été rejeté par le SAN OUEST PROVENCE en date du 12 septembre 2014. Un recours contentieux peut être fait dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Dans le cadre de la procédure d'expropriation engagée par la DREAL à l'encontre de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU aux fins d'acquérir environ 36.500 m² de terrains nécessaires à la déviation, le Juge de l'expropriation a, par un jugement en date du 10 septembre 2014, fixé à 685 K€ l'indemnité de dépossession due à la CIE AGRICOLE DE LA CRAU. Ce jugement est susceptible d'un recours devant la Cour d'Appel.

Perspectives 2014 :

1/ La société SAINT JEAN :

- continuera à développer ses sites de production particulièrement dans les activités traiteur et quenelles où des agrandissements d'usines sont en cours,
- poursuivra ses efforts pour développer son chiffre d'affaires en lançant de nouveaux produits tant dans les ravioles et les pâtes fraîches que dans les quenelles, et développera son activité de produits traiteurs. La marque SAINT JEAN bénéficiera d'un plan de communication renforcé afin de continuer à développer l'enracinement national de celle-ci.

2/ La CIE AGRICOLE DE LA CRAU poursuivra son projet relatif à l'aménagement du domaine de la Péronne situé à Miramas.